Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260928-DE_2026_75-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 19

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 18

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 18

Date de convocation : 24-09-2026
Date d'affichage de la convocation : 24-09-2026

2026-75

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le vingt-huit septembre à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CLECH François, Maire.

18 Présents : LE CLECH François, DUIGOU Anne-Marie, GUIFFES Laurent, LOHÉAC Sandrine, SAUVAGE Yannick, VIRIQUE Anne-Marie, EVERAERT Thierry, BOURVEAU Marlène, LE SCOUL Jean-Yves, CONAN Elisabeth, RANNOU Anthony, COTTY Dominique, JOUILLE Nicolas, MADEC Anaële, CITERIN Baptiste, LE MOAL Sylvie, CONSTANTIEN Thibault, COUTELLER Noël.

1 Absente : HOUSSAIS Coline

Secrétaire de séance : DUIGOU Anne-Marie

Convention de partenariat JAZZ KREIZ BREIZH-2026

Monsieur le Maire proposé de reconduire pour l'année 2026 une convention de partenariat entre la commune de Spézet et l'association Jazz Kreiz Breizh (JKB) de Châteauneuf du Faou, en vue de l'organisation d'un concert « off » sur la commune, en marge du festival de Jazz de Châteauneuf du Faou.

Chaque année, dans le cadre de ce festival, l'association JKB propose une programmation d'artistes se produisant lors de concerts « off » dans plusieurs communes du territoire. À cette occasion, l'association offre également deux entrées au festival à la commune, destinées à être mises en jeu dans le cadre d'une tombola organisée en partenariat avec les commerçants locaux.

Afin de soutenir l'association dans la mise en œuvre de ce projet, la commune s'engage à verser une contribution forfaitaire de 500 €.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260928-DE_2026_75-DE

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Spézet et l'association Jazz Kreiz Breizh, ainsi qu'à lui verser une contribution forfaitaire d'un montant de 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que l'association Jazz Kreiz Breizh (JKB), dont le siège est situé à Châteauneuf-du-Faou, organise chaque année le Festival de Jazz de Châteauneuf-du-Faou ;

Considérant que, dans le cadre de ce festival, l'association propose une programmation d'artistes se produisant à l'occasion de concerts « off » organisés dans plusieurs communes du territoire et notamment sur la commune de Spézet, permettant ainsi de favoriser l'accès à la culture et de contribuer à l'animation locale ;

Considérant qu'il est proposé de reconduire, pour l'année 2026, le partenariat entre la commune de Spézet et l'association Jazz Kreiz Breizh, afin d'accueillir un concert « off » sur le territoire communal, en marge du Festival de Jazz de Châteauneuf-du-Faou ;

Considérant que, dans le cadre de ce partenariat, l'association Jazz Kreiz Breizh offre également à la commune deux entrées au festival, destinées à être mises en jeu dans le cadre d'une tombola organisée en partenariat avec les commerçants locaux ;

Considérant que, afin de soutenir l'association dans la mise en œuvre de ce projet, la commune de Spézet s'engage à lui verser une contribution forfaitaire de **500 €** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le renouvellement, pour l'année 2026, de la convention de partenariat entre la commune de Spézet et l'association Jazz Kreiz Breizh (JKB), relative à l'organisation d'un concert « off » sur la commune, en marge du Festival de Jazz de Châteauneuf-du-Faou ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DÉCIDE** d'attribuer à l'association Jazz Kreiz Breizh une contribution forfaitaire d'un montant de **500 €** au titre de ce partenariat ;
- **DIT** que les crédits nécessaires au versement de cette contribution sont inscrits au budget communal 2026.

La secrétaire de séance,
Anne-Marie DUIGOU

Le Maire,
François LE CLECH

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260928-DE_2026_75-DE